

**Veerle Solia**

---

**Van:** Le CRISP <noreply@crisp.be>  
**Verzonden:** dinsdag 25 juni 2013 2:36  
**Aan:** Veerle Solia  
**Onderwerp:** Le financement des entités fédérées dans l'accord de réformes institutionnelles du 11 octobre 2011

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#)

**CRISP**  
Centre de recherche et d'information socio-politiques

**Nouveau Courrier hebdomadaire**  
24 juin 2013

**Courrier hebdomadaire**  
40 numéros par an

**ABONNEMENT**

**Le financement des entités fédérées dans l'accord de réformes institutionnelles du 11 octobre 2011**

Courrier hebdomadaire n° 2180-2181,

**> COMMANDER EN LIGNE** 

Pour la Belgique, vous ne payez rien lors de la commande. Vous nous réglez par virement bancaire dans les 30 jours après la réception.



Version papier et électronique

[Commander en ligne](#)

par B. Bayenet, G. Pagano, 95 p. | 12,40 €

L'accord institutionnel sur la sixième réforme de l'État du 11 octobre 2011 prévoit de transférer aux entités fédérées des compétences représentant environ 17 milliards d'euros, soit une augmentation de plus de 40 % de leurs moyens.

La réforme s'accompagne d'une révision en profondeur de la colonne vertébrale financière du pays : la loi spéciale de financement des régions et des communautés. Le nouveau système doit répondre à des volontés politiques partiellement contradictoires. D'une part, les partis flamands souhaitent accroître l'autonomie et la responsabilité des entités fédérées, et rectifier certaines « anomalies » du mécanisme de solidarité nationale. D'autre part, les partis francophones entendent préserver les moyens de l'Autorité fédérale, refinancer la Région bruxelloise et éviter que certaines entités fédérées soient appauvries.

B. Bayenet et G. Pagano analysent l'ensemble des modifications introduites par les nouveaux principes de financement : impôt des personnes physiques, recettes de TVA... Pour chaque point, ils présentent la situation actuelle, étudient le contenu de l'accord et indiquent les conséquences des différentes mesures envisagées. Ils montrent que la Wallonie et Bruxelles pourraient être lésées.

À l'heure où le Comité de mise en œuvre des réformes institutionnelles (Comori) se penche précisément sur la nouvelle mouture de la loi spéciale de financement, ce *Courrier hebdomadaire* tombe à pic pour appréhender une matière particulièrement ardue.



Pour télécharger notre dépliant 'Dernières parutions - Juin 2013' : [cliquez ICI](#)

Vous recevez cette newsletter car vous êtes inscrit(e) à la liste de diffusion du Crisp

---

Pour vous désabonner de cette liste, suivez [ce lien](#)

Pour mettre vos préférences à jour, suivez [ce lien](#)

Transférer ce message à quelqu'un, suivez [ce lien](#)

